Aide aux victimes de crimes-Loi

(1810)

M. Scott Fennell (Ontario): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur et un grand plaisir que de parler de cette question, aujourd'hui.

En 1981, une jeune fille a perdu la vie. Un jeune homme a été libéré sous surveillance obligatoire. Le père de la jeune fille est venu me demander ce qu'il devrait faire. Au cours des mois qui ont suivi, nous avons passé beaucoup de temps ensemble, à essayer de savoir si la police locale avait été avertie que le jeune homme en question venait de sortir de prison. Malheureusement, en raison d'une grève dans un bureau, quelque part entre Kingston et Oshawa, la police locale n'avait jamais été avertie.

Le père de la victime, Don Sullivan, était à l'époque un homme fou de douleur. Pourtant, il a eu le courage et la volonté d'aider à préparer ce projet de loi pour la deuxième lecture. Don a fait beaucoup pour l'humanité et pour les Canadiens. Il a souffert pendant toute cette terrible période du procès, où il ne pouvait pas recevoir de renseignements et ne savait pas si l'assassin de sa fille était en prison ou non. Il n'a pas reçu la moindre collaboration de la part de la police.

Un soir, après un appel téléphonique d'une mère qui avait connu la même sorte de tragédie, il décidait de créer *Victims* of *Violence*. Tout a commencé par une discussion autour d'une table de cuisine, à Scarborough.

En 1982, Don est venu me voir pour obtenir de l'aide. Il n'a jamais demandé d'argent. Il n'a jamais voulu de subvention pour l'aider à représenter les victimes. Une fois qu'il eut lancé cette organisation, de nombreuses personnes se sont adressées à lui. Il avait de gros frais d'interurbain. Il a perdu son emploi de chauffeur de taxi. Il a été en chômage quelque temps et a ensuite trouvé un emploi dans la police de la Commission du port à Toronto.

Don voulait simplement mon aide pour obtenir que son organisme soit autorisé à recevoir des dons qui seraient déductibles aux fins de l'impôt. Il voulait obtenir un numéro d'accréditation du gouvernement fédéral. J'ai rencontré toutes sortes d'obstacles que je n'aurais jamais pu imaginer quand j'ai essayé d'obtenir un numéro de l'impôt pour permettre à cet homme d'obtenir l'argent dont il a besoin pour faire des appels téléphoniques interurbains, payer ses frais postaux et faire parvenir divers renseignements à d'autres victimes au Canada.

Je voudrais raconter à la Chambre un autre incident qui prouve combien il importe de reconnaître les droits des victimes. Il y a une dame qui habite à environ trois milles de chez moi. Un soir, son mari a essayé d'arrêter un véhicule dont les occupants étaient en train de voler des pneus attachés à un arbre par une chaîne dans une région rurale. Le véhicule en question a démarré en traînant l'homme le long de la route. Il en est mort et, aujourd'hui encore, personne ne sait qui était dans ce véhicule. Sa femme a souffert énormément depuis. Elle n'a jamais été tenue au courant de ce que faisait la police pour essayer de résoudre la crime. On ne lui a jamais dit quoi que ce soit. On lui a tout caché.

Je suis enfin allé voir Don pour lui dire que j'avais un problème. J'ai demandé s'il pouvait m'aider. Don a appelé cette femme et est allé la voir. Cela montre le genre d'homme qu'il est. Il ne s'est pas fait prier du tout. Plus tard, cette femme m'a appelé pour me dire qu'elle avait maintenant le sentiment de

pouvoir communiquer avec quelqu'un. Elle se rendait compte que d'autres gens ont connu les mêmes souffrances qu'elle.

Les victimes de crimes sont mal traitées et tenues dans l'ignorance. Toutes les protections prévues dans la Déclaration des droits vont aux meurtriers, aux voleurs et aux autres criminels. Nous ne faisons rien pour nous occuper de ceux qui souffrent dans notre société, c'est-à-dire des victimes. Je ne peux pas savoir moi-même ce que la tragédie de Don Sullivan représente pour lui. Je sais cependant qu'il a beaucoup souffert.

Don a beaucoup fait parler de lui au Canada. Il a dépensé de sa poche. Certaines entreprises comme la ligne aérienne du Canadien Pacifique l'ont aidé dans ses déplacements au pays. Les seuls qui n'ont jamais écouté Don Sullivan sont ceux qui faisaient parti du gouvernement du Canada. Je félicite donc le gouvernement conservateur. Je ne le fais pas par esprit de parti, mais uniquement parce que j'appuie Don Sullivan. Le gouvernement conservateur a pris ce projet de loi au sérieux et il veut le renvoyer au comité de la justice et des questions juridiques pour que nous puissions examiner, au nom de tous ceux qui ont souffert, la question de faire respecter les droits des victimes et à faire pour ces gens ce qui est tout à fait essentiel à notre époque.

Je dois dire que l'ancien solliciteur général, le député de Central Nova (M. MacKay), avait pris des mesures exceptionnelles. Il avait rendu visite à M. Sullivan, l'avait écouté et lui avait dit qu'il devait faire quelque chose à ce sujet. Il avait ensuite commencé à prendre des mesures. Je crois savoir que le ministère est en contact avec Don depuis. Cependant, le tournant a été la présentation de ce projet de loi et je tiens à en remercier sincèrement et du fond du cœur le député de Halifax-Ouest (M. Crosby). J'ai essayé de rédiger moi-même un tel projet de loi. Je ne suis pas juriste, mais de concert avec mon adjointe je m'efforce actuellement de l'améliorer pour que ses dispositions soient aussi complètes que possible. Elle sera peut-être en mesure de l'étayer davantage et de fournir ainsi d'autres renseignements nécessaires aux délibérations du comité de la justice et des questions juridiques.

Je tiens également à féliciter le député de Burnaby qui n'a pas ménagé ses efforts depuis des années pour aider les victimes de crimes. Je m'en voudrais surtout de ne pas parler du député d'Edmonton-Strathcona (M. Kilgour) qui m'a apporté une aide précieuse à la création de la section de l'Ouest de Victims of Violence. Il a pris le temps d'accompagner Don Sullivan pour l'aider à établir une succursale de cette association dans l'Ouest du Canada.

Bien des gens ont été touchés par Victims of Violence. Et ils en sont devenus meilleurs sur le plan humain, car ils ont mieux saisi ce que ces personnes essaient de nous faire comprendre. J'espère que la prochaine fois que j'interviendrai à la Chambre à propos de cette mesure, elle aura été rédigée dans sa version définitive, une version que toutes les victimes d'actes criminels qui souffrent depuis tant d'années trouveront acceptable, espérons-le

M. Rob Nicholson (Niagara Falls): Monsieur le Président, je me félicite ce soir de pouvoir parler du projet de loi C-241 sur l'aide aux victimes de crimes. Je tiens, moi aussi, à offrir mes félicitations au député de Halifax-Ouest (M. Crosby) d'avoir saisi le Parlement d'un sujet aussi important.